



GUIDE PRATIQUE

Allianz Trade CAP/CAP+

Tout savoir sur vos garanties complémentaires France/Export

La solution pour vous développer en toute sécurité en France et à l'international

La gamme de nos garanties complémentaires Allianz Trade CAP et CAP+ vous permet d'accéder à une garantie additionnelle sur la France comme à l'export.



- Sérénité
- Accompagnement
- Simplicité
- Lisibilité

Notre réponse à votre demande de garantie sur un client ne couvre pas complètement votre besoin et vous souhaitez bénéficier d'une garantie supérieure ?

CAP France / Export

Des garanties complémentaires, jusqu'au triple de votre garantie primaire sur vos clients sensibles

CAP+ France / Export

Jusqu'à 100 000 € de garanties en plus ou en l'absence de garantie primaire

Sommaire

BÉNÉFICES / LES +	2
CARACTÉRISTIQUES	3
CAP CAP+ EN PRATIQUE	4

Bénéfices du produit

Sécurisation de vos créances commerciales sensibles en France métropolitaine, Monaco et Collectivités Territoriales d'Outre-Mer, comme à l'export

Préservation de votre trésorerie

Fonctionnement similaire à celui de votre contrat primaire sur les points essentiels : quotité d'indemnisation, franchise, 100 % en ligne...

Sérénité : des garanties de 90 jours à partir de la date de la demande, renouvelées automatiquement par période de 30 jours

Complète : des garanties accessibles dans plus de 100 pays et sur des sociétés françaises faisant l'objet d'un plan de continuation ou d'un plan de sauvegarde

Les +

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

RISQUES COUVERTS

→ tRisque d'impayés de créances commerciales en France métropolitaine, Monaco et Collectivités Territoriales d'Outre-Mer, et à l'export

GARANTIES DÉLIVRÉES

Complément de garantie CAP permettant d'aller jusqu'au triplement de la garantie primaire

La garantie CAP+ est limitée dans son montant en fonction des critères suivants :

- Si votre client est situé dans les zones Domestiques à **BBetB**, votre CAP+ peut être accordé jusqu'à **100K€**
- Si votre client est situé en zone **C**, votre CAP+ pourra être accordé jusqu'à un maximum de **50K€**
- Si votre client (situé en France) est un auto entrepreneur ou une création récente, votre CAP+ peut être accordé jusqu'à **20K€**

Garanties CAP/CAP+ à l'export :

- Votre acheteur doit avoir minimum 24 mois d'existence
- Pas de couverture sur la Grèce et sur la zone **D**
- Pour certains pays, l'allocation de couvertures peut être soumise à une analyse approfondie et entraîner un délai supplémentaire pour la prise de décision.

TARIFICATION

→ Taux de prime : taux trimestriel appliqué à l'encours garanti
La facturation de la prime est mensuelle.

- **CAP** : 2 x le taux de prime primaire en France métropolitaine, Monaco et Collectivités Territoriales d'Outre-Mer et 3 x le taux de prime du contrat primaire en fonction du pays de l'acheteur à l'export
- **CAP+** : 6 x le taux de prime primaire (avec un minimum fixé à 1 %) en France métropolitaine, Monaco et Collectivités Territoriales d'Outre-Mer et 9 x le taux de prime primaire en fonction du pays de l'acheteur (avec un minimum fixé à 1,5 %)

QUOTITÉ D'INDEMNISATION

→ Identique à celle du contrat primaire

FRANCHISE

→ La FIDI du contrat primaire s'applique sur la totalité de la créance

DURÉE DU CONTRAT

→ Identique à celle du contrat primaire



Pour prendre connaissance des différentes options dont vous disposez, **contactez votre courtier ou mandataire habituel.**

CAP/CAP+ EN PRATIQUE

Au préalable, pensez à effectuer ces quelques vérifications :

- Si vous bénéficiez de l'effet différé de la garantie sur ce client, votre couverture est rallongée pour la période telle que définie dans votre contrat.
- Si votre précédente demande d'agrément n'est pas récente, renouvelez votre demande sur ce client : en fonction de sa situation actuelle, votre garantie pourrait être réévaluée.

a. Quand utiliser ces garanties complémentaires ?

En fonction de la garantie primaire dont vous disposez, vous pouvez ponctuellement avoir besoin d'une garantie additionnelle pour répondre à divers besoins.

- Vous avez une activité saisonnière : suite à une nouvelle demande d'agrément sur votre client, une partie de votre encours reste partiellement couverte.
- Notre engagement diminue ou il est supprimé sur un de vos clients.

b. Pour sécuriser vos transactions, 2 solutions :

Une garantie CAP

Vous disposez déjà d'une garantie primaire (agrément supérieur à votre Non Dénommé contractuel) mais celle-ci ne suffit pas à garantir la totalité de votre transaction. Demander une garantie CAP vous permet d'obtenir une garantie complémentaire pouvant aller jusqu'au double de votre garantie primaire et ainsi tripler votre garantie primaire.

Les garanties CAP et CAP+ ne se cumulent pas.

Une garantie CAP+

Deux cas de figure sont possibles :

- 1. Vous ne disposez pas de garantie primaire**, soit à la suite d'un refus de garantie, soit à la suite d'un avis de résiliation sur votre client.
- 2. Votre client français est en plan de continuation ou en plan de sauvegarde.**

Chaque Garantie CAP et CAP+ doit faire l'objet d'une demande individuelle qui devra être confirmée par nos experts. Il vous sera possible d'obtenir une garantie CAP+ après analyse par nos experts...

... de la situation de votre client

- Nos réponses sur vos demandes de CAP+ ne sont pas toujours immédiates. Elles sont issues de décisions de nos spécialistes en prévention du risque client ainsi que de notre expertise en matière de procédures collectives pour les sociétés sous plan.

... du pays de votre client

- Nous avons déterminé un grade pays selon les 5 zones géographiques.
- Pour vérifier dans quelle zone se situe le pays de votre client, rendez-vous dans Alliant Trade Online, puis dans le détail de la garantie. Alliant Trade Online, puis dans le détail de la garantie.

c. Quelle est la durée d'une garantie complémentaire CAP / CAP+ ?

Nos garanties CAP et CAP+ sont accordées pour une durée de 90 jours, renouvelable par période de 30 jours.

Si vous faites une demande CAP, alors votre garantie s'appliquera avec une rétroactivité de 30 jours à la partir de la date de notre accord.

Si vous faites une demande CAP+, alors votre garantie s'applique dès notre accord.

d. Votre besoin peut évoluer... votre garantie s'adapte alors à votre encours.

Dans le cas où vous souhaiteriez réduire ou supprimer une garantie complémentaire, la prise d'effet de votre demande sera prise en compte immédiatement.

Si vous souhaitez augmenter une garantie CAP, votre nouvelle garantie sera appliquée avec une retroactivité au premier jour du mois.

Si vous souhaitez basculer d'une garantie CAP à une garantie CAP+, alors la nouvelle garantie sera appliquée dès notre accord.

e. Quelle est la tarification d'une garantie CAP / CAP+ ?

La prime est calculée sur la base d'un taux trimestriel appliqué à l'encours maximum garanti. Ce taux trimestriel est fixé en fonction de la tarification de votre contrat primaire*.

** sauf taux forfaitaire, vous référer au barème de votre avenant CAP/CAP+*

Exemple 1 : l'encours de la garantie augmente à votre demande.

- Vous obtenez une garantie CAP ou CAP+ de 40 K€ le 20 janvier.
- Vous demandez l'augmentation de la garantie à 60 K€ le 20 février.
 - Vous recevez un avis de garantie actant l'augmentation qui prend effet le 1er jour du mois si vous demandez une garantie CAP, et immédiatement si vous demandez une garantie CAP+.
 - La garantie continue sur la période qu'elle a entamée (90j pour la première demande, 30 jours si la demande a été renouvelée).
 - Pour une demande CAP, vous serez garanti à hauteur de 40K€ entre le 20 janvier et le 31 janvier, puis à hauteur de 60K€ le 1er février.
 - Pour une demande CAP+, à hauteur de 40K€ entre le 20 janvier et le 20 février, et à hauteur de 60K€ à partir du 20 février.
- Vous serez facturé sur la base de 60 K€ à partir du mois de février dans les deux cas.

Exemple 2 : l'encours de la garantie est supprimé à votre demande.

- Vous obtenez une garantie CAP ou CAP+ de 50 K€ le 15 mars.
- Vous demandez la suppression de la garantie le 20 avril.
 - Vous recevez un avis de garantie actant la suppression qui prendra effet immédiatement (20 avril).
 - Vous serez facturé pour la période de 90j (période incompressible de la première demande), donc de mars à mai, sur la base mensuelle de 50K€.

f. Comment demander des garanties complémentaires CAP et CAP+ sur vos services en ligne Allianz Trade Online ?

Une fois votre besoin de garantie complémentaire défini, connectez-vous sur votre espace client pour effectuer votre demande. Voir page 6.

Chaque demande de garantie ou de renouvellement CAP/CAP+ doit être formulée individuellement pour chacun des acheteurs concernés.

Demander des garanties CAP/CAP+ sur Allianz Trade Online



Vous avez obtenu une garantie partielle. Si le montant ne couvre pas votre besoin et que vous souhaitez un montant supérieur, vous pouvez demander une garantie additionnelle Allianz Trade CAP*. Vous pouvez alors obtenir le double du montant de votre garantie primaire.

Dans cet exemple, votre garantie pourrait passer de 30 000€ à 90 000€ en cas de réponse favorable de nos arbitres.

Soit le montant de votre garantie primaire + deux fois le montant de la garantie primaire.

* Les services Allianz Trade CAP et CAP+ sont payants.

Retrouvez toutes les informations concernant les demandes Allianz Trade CAP/CAP+ dans la rubrique 'Ma bibliothèque' d'Allianz Trade Online.



The screenshot displays the 'Détails de la garantie' page. At the top, it shows the company name 'FONDRE VENISIEUX SAS STE PAR ACT. SIMPL.' and its rating 'NOTATION 5' with a date 'Depuis 14 janv. 2022'. Below this, there are fields for 'Euler Hermes', 'SIREN', 'VENISIEUX, FRANCE', and 'AA1'. A section titled 'Etat de la garantie' indicates 'Garantie partielle' with a response 'Réduit par Allianz Trade'. The 'Montant de la garantie' is shown as '65 000 € (EUR)'. At the bottom, there are buttons for 'Demander une garantie EH CAP', 'Nouvelle demande', 'Réduire', and 'Supprimer'.



Depuis le 1er avril 2022, les nouvelles demandes de CAP/CAP+ sont temporairement suspendues sur une partie des pays à l'export de la zone A, et sur les zones B,C et D. Pour faire votre première demande CAP/CAP+ Etatique, vous devez au préalable demander l'activation de vos CAP Etatiques. Pour bénéficier d'une garantie complémentaire, veuillez choisir votre contrat CAP/CAP+ Etatique (CAP ETAT ou CAP P ETAT) en cliquant sur « Nouvelle Demande » dans la page de détail de votre garantie, puis en sélectionnant le contrat CAP Etatique souhaité. Le prix est calculé en fonction du montant de vos garanties accordées par Allianz Trade



Vous pouvez demander plus de garanties dans les cas suivants :

- Vous ne disposez pas de garantie primaire à la suite d'un refus ou d'une résiliation de garantie,
- Votre client français est en plan de continuation ou plan de sauvegarde

Retrouvez toutes vos demandes de garanties Allianz Trade CAP et CAP+ :

- En filtrant votre liste par type de garantie
- En distinguant les lignes qui affichent « Allianz Trade CAP » à côté de la raison sociale de vos clients.

RAISON SOCIALE	NOTATION	EHD	PAYS	RÉFÉRENCE CLIENT	DATE DE LA DÉCISION	DERNIÈRE DATE DE MISE À JOUR	MONTANT PRINCIPAL	MONTANT GLOBAL
EH CAP+ SANSA STARK	8		FR	testo Mup	11 mars 2021	11 mars 2021		50 000 €
EH CAP+ SANSA STARK	8		FR		26 nov 2020	26 nov 2020	30 000 €	60 000 €
EH CAP+ SANSA STARK	8		FR	Test Edoc	21 nov 2020	21 nov 2020	30 000 €	80 000 €
EH CAP+ SANSA STARK	8		FR	1740	20 nov 2017	20 nov 2017	30 000 €	100 000 €

PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez votre courtier / mandataire
ou
notre département Accueil & Services
01 84 11 50 54
Lundi - vendredi / 8h15 - 18h00
ou
consultez allianz-trade.fr

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Assurance

Euler Hermes France - RCS Nanterre B 799 339 312

Sise 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Succursale française d'Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418

Siège social : avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

Analyse financière des entreprises et fournisseur de notation interne

Euler Hermes Crédit France - Société par actions simplifiée au capital de 51 200 000 EUR - RCS Nanterre B 388 236 853

Société de financement - Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Recouvrement amiable des créances – Mandataire de recouvrement

Euler Hermes Recouvrement France - Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR - RCS Nanterre B 388 237 026

Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

allianz-trade.fr

